

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal- Hervé Chenu - Azélie Chenu- Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard- Pascal Valentin - Amélie Viallet - Xavier Urbain

Excusés : Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu)

Absents : Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 15 décembre 2023

Date de publication : 09 janvier 2024

Délibération n°2023-136 - Feuille de route transitions

Vu la Charte de l'environnement de 2004, intégré au bloc de constitutionnalité depuis 2005, qui mentionne notamment que « *les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social* » ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre des 268 engagements du Grenelle Environnement dite « loi Grenelle I » ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) dite « loi Grenelle II » ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment la Stratégie Nationale Bas-Carbone qu'elle introduit ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelable ;

Vu la stratégie nationale biodiversité 2030,

Vu le contrat d'objectif territorial « Climat, air, énergie/économie circulaire » signé le 22 novembre 2022 entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et l'ADEME,

Considérant la démarche engagée sur le territoire de la station de La Plagne dans le cadre du label « Flocon Vert » ;

Madame le Maire propose que le Conseil municipal approuve une feuille de route pour les années à venir en matière de transitions environnementale et énergétique, afin de structurer et planifier l'action communale en la matière, en cohérence avec les lois, stratégies et démarches indiquées ci-dessus.

Cette feuille de route est annexée à la présente délibération et comprend vingt actions suivant cinq thèmes :

1. Sensibilisation et Mobilisation ;
2. Transition Énergétique ;
3. Mobilités ;
4. Aménagement et Biodiversité ;
5. Préservation des Ressources Naturelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la feuille de route 2023-2030 portant sur les actions à mettre en œuvre dans les domaines des transitions environnementale et énergétique à Aime-la-Plagne.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing